

**SERVICE AFFAIRES GENERALES**

Nos réf. : SG-PC-NW/2023

Objet : déclaration de la CGT lors du CST du 27/06/2023

Le Val d'Hazey, le Vendredi 21 Juillet 2023

Monsieur le Préfet de l'Eure  
Préfecture de l'Eure  
Boulevard Georges Chauvin – CS 40 011  
27020 EVREUX

Dossier suivi par : Nicolas WIERCZYNSKI  
DGS  
☎ 02 32 53 55 94  
@ dgs@levaldhazey.fr

Monsieur le Préfet,

Lors du dernier Comité Social Territorial qui s'est tenu en Mairie du VAL D'HAZEY le 27 juin dernier, les représentants du personnel du syndicat CGT ont fait une déclaration en fin de réunion sollicitant la Collectivité pour l'attribution de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents de la fonction publique.

Comme je m'y suis engagé auprès des représentants du personnel de la CGT, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe pour votre information, une copie de ladite déclaration.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Maire,



Philippe COLLAS



MAIRIE DU VAL D'HAZEY  
27940





**SYNDICAT CGT DU PERSONNEL TERRITORIAL  
ACTIF ET RETRAITE du TERRITOIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE EURE  
VILLE ET CCAS LE VAL D'HAZEY**

## DECLARATION

Le 14/10/2022 la Conférence Régionale de l'Emploi Territorial (CRET) a eu lieu.

Nous sommes 96000 Fonctionnaires Territoriaux en Normandie pour 10000 communes.

Le salaire moyen Fonction Publique Territoriale en Normandie serait de 1850 Euros toute catégorie confondue; sur Val d'Hazey nous sommes plus proches des 1435 Euros.

Des difficultés de recrutement apparaissent mais c'est évident avec une perte de 16% du point d'indice depuis 2010.

Et aussi au 01/05/2023 Le Tassement des grilles :

Echelle C1, rémunération identique du 1° au 8° échelon

Echelle C2, rémunération identique du 1° au 5° échelon

Echelle C3, rémunération identique du 1° au 2° échelon

Agent de maîtrise, rémunération identique du 1° au 5° échelon

Catégorie B1, rémunération identique du 1° au 3° échelon

Des informations issues de la déclaration de notre ministre lors de la journée du 12/06/2023, parlent d'attribuer des primes dégressives de 800 à 300 Euros pour les agents qui perçoivent des traitements aux environs et moins de 3250 Euros par mois.

Nous demandons donc ces primes car nous sommes 99,9% dans cette collectivité à avoir moins de 3250 Euros mensuels.

Si la collectivité n'est pas en mesure d'assurer cela, nous vous demandons de saisir le préfet et de lui donner notre déclaration qui fait demande de cela.

Les Elus du Personnel de la Ville en séance plénière du 27 juin 2023.